

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3029>



Election du Bureau départemental du SNES de Côte-d'Or
(S2) pour 2009-2011

LISTE POUR LA RECONQUÊTE D'UN SYNDICALISME INDEPENDANT



- Départements - Côte-d'Or - Vie syndicale - Mandat électif 2009-2011 -
Publication date: mercredi 22 avril 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Nous portons à la connaissance des syndiqués les faits suivants.

La semestrialisation a été rejetée

Face à la mobilisation des enseignants et des lycéens, Xavier Darcos a dû le 15 décembre annoncer le report de sa réforme des lycées, dont l'un des éléments principaux était les « modules » semestriels.

Alors que la majorité des interventions en commission allait clairement dans le sens du refus de la semestrialisation, le secrétariat général a tenu absolument à laisser dans le texte des formulations qui ne fermaient pas la porte à toute perspective de semestrialisation (au motif que c'était l'objet de discussions avec le ministère !)

L'académie de Lille a alors présenté un amendement clair proposant de « Remplacer le premier paragraphe par : « *Le SNES refuse toute forme de semestrialisation (organisation des enseignements, organisation administrative,...)* ». Les élus PRSI, comme de nombreux délégués de toutes académies et toutes tendances (dont ceux de Dijon, mandatés par le congrès académique de Château-Chinon) ont soutenu ce texte, qui a été adopté par un vote par mandats.

Le secrétariat général revient sur le vote

Le lendemain le secrétariat général a fait état du fait que deux académies avaient déclaré s'être trompées dans leur vote et a demandé un nouveau vote du congrès. Après deux heures de discussions et trois votes sur la procédure, le secrétariat général a arraché au congrès un vote de correction du résultat par 229 pour, 197 contre, 6 abstentions et 10 refus de vote.

L'amendement qui était adopté a ainsi été déclaré refusé.

Pour notre part nous considérons que le recours à de tels procédés, qui plus est à la veille de nouvelles rencontres avec Darcos, affaiblit tout le syndicat, alors que les tentatives d'expérimentation de la réforme se multiplient.

L'enjeu de la semestrialisation

Xavier Darcos a proposé une réforme des lycées dont « la brique de base » était des modules semestriels. Cela permettait de réduire l'enseignement d'une discipline à un semestre, mettre les disciplines en concurrence les unes avec les autres, en faire disparaître certaines, et en fin de compte, supprimer des milliers de postes d'enseignants.

Avec la semestrialisation, les enseignants feraient deux « rentrées » par an, connaîtraient moins bien les élèves qui, eux, recevraient un enseignement aux contenus nécessairement appauvris. Cela n'a jamais été une revendication des collègues, ni du SNES.

Comment comprendre alors que le secrétariat général du SNES ait combattu, et de quelle façon, l'amendement qui condamnait le recours à la semestrialisation ?

Pour le retrait de la réforme des concours, pour la défense de l'année de stage rémunérée

On retrouve les mêmes ambiguïtés dans la discussion sur le projet de réforme des concours. Depuis plus de deux mois maintenant, enseignants du supérieur et étudiants sont mobilisés pour le retrait définitif de la réforme Darcos-Pécresse de la formation des maîtres et l'ouverture de négociations.

La position de la direction du SNES vient certes d'évoluer : « *Même si le gouvernement a été contraint de reculer, nous sommes encore loin des propositions défendues par le SNES. Pour cette raison le SNES demande l'abandon de la réforme actuelle...* ».

Cependant, on constate que le secrétariat national continue à s'inscrire dans le schéma fixé par le gouvernement : il revendique que le recrutement des enseignants ait lieu **après** l'obtention du master (donc allongement des études) mais ne fait aucun préalable ni des pré-recrutements (amendement rejeté), ni du rétablissement des postes supprimés. D'autre part il a introduit dans le texte l'idée selon laquelle les futurs masters comporteraient des « *stages d'observation ou de pratique accompagnée avant le recrutement* ».

Des stages, **avant** le concours, n'est-ce pas justement ce que préconise Darcos, qui propose des périodes de 108 heures (3h X 36 semaines) au cours desquelles les futurs enseignants effectueraient des remplacements rémunérés 3000 euros **par an** ? Le ministre cherche ainsi à supprimer l'année de stage rémunérée qui a lieu **après** le concours, pour supprimer 4500 postes d'enseignants stagiaires et des milliers de postes de formateurs. Comment comprendre que le secrétariat général fasse sienne une telle demande ?

Pour les revendications

Deux journées de grève et de manifestations viennent de se dérouler les 29 janvier et 19 mars, rassemblant des millions de salariés dans l'unité. Le gouvernement persiste dans sa politique qui conduit à la montée du chômage, dans sa politique de contre-réformes et de casse des services publics.

Nous avons soumis au congrès la proposition suivante : *« Dans une telle situation, le congrès considère qu'une nouvelle journée d'action ou des actions spectaculaires ne permettent pas de résoudre le problème posé. En Guadeloupe et en Martinique une grève générale victorieuse vient de se dérouler. Le congrès considère que le moment est venu de rassembler les personnels en assemblées générales et de faire la proposition de la grève jusqu'à satisfaction »*.

Nul doute que la majorité des syndiqués du SNES, comme tous les enseignants, comme tous les salariés, veulent arrêter les coups portés par le gouvernement et, après les reculs sur le report de la réforme des lycées, en obtenir d'autres.

Pour une position syndicale sans équivoque :

- **Pour le retrait de la réforme des lycées, le refus de son « expérimentation », contre la semestrialisation,**
- Pour le retrait du projet de masterisation des concours, contre les stages avant le concours, pour le maintien de l'année de fonctionnaire stagiaire rémunérée,
- Pour le rétablissement des 13 500 postes supprimés,
- Pour la défense de nos statuts, garantis par les décrets de 1950, continuellement attaqués,
- Pour les salaires, contre le salaire au mérite, pour le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, non à une revalorisation

de quelques uns financée par le blocage
des salaires de tous et les suppressions de postes,
– Pour la laïcité, fonds publics à la seule école laïque

**Pour le renouvellement du Bureau
Départemental de la Côte d'Or, comme pour
la CA académique et la CA nationale,
votez pour la liste**

**POUR LA RECONQUÊTE D'UN
SYNDICALISME
INDEPENDANT (PRSI)**

Edith DANRY	cert. Lettres Modernes	Collège Pasteur	Montbard
Sophie LESSAVRE-MERLE	cert. Histoire-Géo	Collège François Pompon	Saulieu
Isabelle ELIES	cert. Espagnol	Lycée Stephen Liégeard	Brochon
Jacques TAISANT	cert. Mathématiques	Collège Les Lentillères	Dijon
Haridas MOUCHIQUEL	CPE retraité		Dijon
Marie-José DUBOIS	agr. Lettres Moderne	Lycée Le Castel	Dijon
Gérard LAVAU	ch. sup. Mathématique	Lycée Carnot	Dijon
Antoinette BONGARD	cert. Allemand	Lycée D.Nisard	Châtillon/Seine
Philippe GIBERT	agr. Lettres Modernes	Lycée Prieur de la Côte d'Or	Auxonne
Madeleine GAILLARD	agr. Mathématiques	retraîtée	Dijon
Anne GATOUILLAT	cert. Technologie	Collège Pasteur	Montbard
Pierre VALLET	agr. Sciences Physiques	retraité	Dijon
Eldina RAVEL	cert. Anglais	Collège Fontaine des Ducs	Châtillon/Seine
Benoît LEUTREAU	PLC2 cert. stagiaire Mathématiques	Collège Pasteur	Montbard
Emilie DUNSMORE	cert. Anglais	Collège Alesia	Venarey-les-Laumes

